



## Versement pension alimentaire

Par **GARIG**, le **22/12/2007** à **14:19**

Bonjour,

Ma soeur a placé à mon insu ma mère en maison de retraite.

Début 2007, elle a émis une requête à mon encontre au TGI. Elle exigeait que je paye une pension de 350 euros et elle 250, mes revenus étant supérieurs au sien. Suite au jugement rendu, elle a été condamnée par le TGI à 250 euros et moi 50 e.

Elle a fait appel à Montpellier, jugement qui va passer courant Janvier 2008. Elle demande que je paye 360 e et elle 240 e.

Dans sa nouvelle requête elle apporte des éléments qui ne figuraient pas au TGI.

Comment statue la Cour d'Appel ?

Merci de votre réponse.